

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES

—

SESSION 2025

—

ÉDUCATION MUSICALE

**RAPPORT DE JURY**

## Remarques générales

La session 2025 a vu concourir 74 candidats issus de classes de 1<sup>ère</sup> et terminale provenant de 18 académies, marquant ainsi une hausse du nombre d'établissements représentés et une extension de l'origine géographique des candidats. Trois prix et trois accessits ont été décernés lors de cette session.

A l'issue de cette session de belle tenue, de nombreuses copies ont témoigné cette année encore d'une culture générale réellement étendue, couvrant une pluralité d'expressions, de genres et de styles musicaux.

Le jury tient à adresser ses félicitations à l'ensemble des candidats, et à saluer le travail de leurs professeurs qui les ont aidés à se préparer à cette épreuve exigeante.

A compter de la session 2026 s'appliquera l'[Arrêté du 27 août 2025 relatif au concours général des lycées](#) qui introduit une modification du nombre de candidats que chaque établissement peut présenter, désormais fixé à 10% (au lieu de 8%) de l'effectif des élèves qui suivent la discipline dans l'établissement aux niveaux concernés par le concours. Le résultat obtenu est arrondi à l'unité supérieure. Lorsque ce résultat est inférieur à 2, l'établissement peut toutefois présenter jusqu'à deux candidats par discipline.

L'épreuve, d'une durée de 5 heures, est composée de quatre parties indépendantes les unes des autres :

1. Identification de plusieurs extraits d'œuvres enregistrées, diffusés à plusieurs reprises (45 minutes) ;
2. Analyse musicale d'un extrait d'œuvre non identifié accompagné de sa partition ou de sa représentation graphique et diffusé à plusieurs reprises (1 heure) ;
3. Commentaire comparé de deux extraits d'œuvres enregistrées diffusés successivement à plusieurs reprises (1 heure 15 minutes) ;
4. Essai à partir d'un document témoignant de la vie musicale contemporaine (2 heures).

Le jury tient à rappeler quelques conseils généraux, issus du rapport de la session 2023 :

*Sont attendues des candidats des qualités d'écoute et d'analyse, des capacités d'argumentation et de rédaction, adossées à une culture musicale, artistique et générale étendue, ainsi qu'une capacité à interroger sa propre pratique artistique en relation avec le contexte général de la vie musicale contemporaine.*

*Cette épreuve s'inscrit ainsi en cohérence avec la réalité des enseignements musicaux du lycée (optionnel, de spécialité, S2TMD) dont les programmes ont été rénovés en 2019. Elle requiert une parfaite maîtrise des compétences qui structurent le programme du cycle terminal et une connaissance approfondie des champs de compétences abordés.*

*Fondée sur la nécessaire maîtrise des savoirs techniques et culturels, la nouvelle épreuve valorise également la capacité du futur citoyen à appréhender dans ses multiples aspects la musique dans*

le monde d'aujourd'hui. Elle s'inscrit ainsi dans la tradition d'excellence du concours général des lycées, en pleine cohérence avec la réalité actuelle des enseignements musicaux au lycée.

## Remarques sur l'épreuve de la session 2025

### I. Première partie : identification de plusieurs extraits d'œuvres enregistrées

Chaque extrait est diffusé successivement à deux reprises séparées par quelques secondes. Trois minutes de silence séparent les deux diffusions d'un extrait des deux diffusions du suivant. Durant ces trois minutes le candidat met succinctement en évidence un élément particulièrement caractéristique de l'extrait entendu contribuant à l'identification aussi précise que possible de l'extrait diffusé (formation, procédés d'écriture, esthétique, genre, période historique, aire géographique, etc.). De trois à six extraits sont ainsi diffusés.

**Durée : 45 minutes**

Cette partie reposait sur six extraits musicaux :

1. CAMPRA André, *Messe de Requiem*, « 1. Requiem » (extrait)
2. RAVEL Maurice, *Ma mère l'Oye*, « 3. Laideronnette, impératrice des Pagodes », version pour piano à 4 mains (extrait)
3. SIABA Sergio (1915-1989), *El Cuarto de Tula* (extrait), son cubain, dans la version du sextet vocal a cappella Vocal Sampling
4. MOZART Wolfgang-Amadeus, *Don Giovanni*, « Madamina », air de Leporello (extrait)
5. TSINTSADZE Sulkhan (1925-1991), *Huit miniatures sur des thèmes traditionnels géorgiens pour quatuor à cordes*, « 4. Sachidao », version de Avi Avital à la mandoline
6. OHANA Maurice, *Quatre chœurs* (1987), « 1. Neige sur les orangers (Berceuse Asturienne) »

Cette première partie sollicite et évalue les **qualités d'écoute** des candidats, combinées à leur capacité à analyser avec rigueur et précision. L'objectif principal est de formuler des hypothèses pertinentes sur chacun des extraits musicaux proposés, en s'appuyant sur les éléments saillants du discours musical (esthétique, géographique, historique), sans qu'il soit nécessaire d'identifier *in fine* l'œuvre ou son compositeur. Chaque extrait fait ainsi l'objet d'une mini-enquête fondée sur l'écoute et l'analyse.

Le temps limité (45 minutes pour six extraits, chacun entendu deux fois) et la succession d'extraits issus de périodes et d'esthétiques très diverses, constituent une difficulté majeure, nécessitant concentration et efficacité. L'enjeu n'est pas ici la qualité stylistique de la rédaction, mais la capacité à articuler les éléments précis repérés à l'écoute dans un raisonnement déductif. Le jury recommande par ailleurs d'éviter les digressions culturelles qui ne débouchent pas sur des éléments d'identification.

Certains candidats ont su repérer avec finesse des détails musicaux, en identifiant notamment avec précision les contrastes entre le chœur et le trio de solistes dans l'extrait 1 (Campra). En revanche, dans l'extrait 4 (Siaba), des éléments essentiels tels que les percussions vocales et corporelles ou la formation en sextet *a cappella* ont été largement négligés, illustrant l'importance d'une écoute attentive aux textures et aux timbres.

Le jury recommande aux candidats de s'entraîner à repérer et identifier à l'écoute des éléments typiques de différentes esthétiques, périodes ou courants, pour affiner leur capacité de déduction. Ainsi, en exerçant leur acuité auditive sur des objets musicaux les plus diversifiés possible, ils seront à même non seulement de répondre aux exigences de l'épreuve, mais aussi de développer encore leur culture musicale et leur esprit critique.

## II. Deuxième partie : analyse musicale d'un extrait d'œuvre non identifié accompagné de sa partition ou de sa représentation graphique et diffusé à plusieurs reprises

En répondant aux questions posées par le sujet, le candidat effectue l'analyse d'un extrait de partition ou d'une représentation graphique dont une interprétation est diffusée à plusieurs reprises selon le plan de diffusion présenté par le sujet. De son analyse, il déduit aussi précisément que possible l'origine de cet extrait (par exemple le genre, la période stylistique, l'aire géographique, le compositeur, etc.). Il propose enfin une critique de l'interprétation diffusée.

**Durée : 1 heure**

Cette partie reposait sur la pièce *Billie's Bounce* (1945) de Charlie PARKER (The Savoy Recordings), diffusée à quatre reprises et accompagnée de sa partition.

A travers les quatre questions posées, les candidats étaient conduits à interroger leur perception d'un standard de jazz, et à montrer en quoi son langage musical est emblématique d'une période, d'une esthétique ou d'un courant. Les meilleures copies ont su identifier tout à la fois des éléments propres à cette pièce (notamment la grille de blues) et des traits caractéristiques du bebop (notamment virtuosité, chromatismes, rythmes syncopés, appuis rythmiques) pour les replacer dans leur contexte, témoignant ainsi de repères solides.

Il était également attendu des candidats qu'ils explicitent les liens entre le support écrit (le thème de 12 mesures agrémenté de chiffrages d'accords anglo-saxons) et la réalité sonore. Cet aspect a été malheureusement trop peu investi dans de nombreuses copies.

Enfin, si le jury a relevé dans certaines copies des incohérences fâcheuses dans la chronologie de l'histoire du jazz, il note que la plupart des candidats mobilisent avec aisance le lexique adapté au jazz (grille, walking bass, thème, improvisation, chorus), et l'analyse a été, d'une manière générale, plutôt bien réussie par les candidats.

### III. Troisième partie : commentaire comparé de deux extraits d'œuvres enregistrées diffusés successivement à plusieurs reprises

Les deux extraits sont identifiés et diffusés successivement à plusieurs reprises selon le plan précisé par le sujet. Après avoir présenté une problématique pertinente au regard des extraits proposés, le candidat rédige un commentaire comparé éclairant la problématique précédemment définie.

**Durée : 1 heure 15 minutes**

Cette partie reposait sur deux extraits identifiés par le sujet :

- Béla BARTÓK (1881-1945), *Le Mandarin merveilleux*, op. 19, « Prélude » et « Lever du rideau », 1918
- Bernard HERRMANN (1911-1975), *Vertigo*, « Prelude », 1958

Le commentaire comparé doit permettre de faire émerger une problématique et d'y répondre en s'appuyant sur des éléments précis du discours musical, issus de la comparaison entre les deux pièces proposées. Si certains candidats n'ont pas su dépasser l'habituelle dialectique « points communs – différences », les auteurs des meilleures copies sont parvenus à faire émerger des problématiques riches et originales, et à y répondre brillamment.

Certains d'entre eux se sont intéressés par exemple à l'installation d'une tension dramatique et psychologique à travers le rythme, l'orchestration et le langage harmonique, ou bien aux liens entre la musique et une action représentée sur scène ou à l'écran, et ont réussi une mise en perspective pertinente des deux extraits.

De nouveau, le jury tient à rappeler quelques conseils issus du rapport de la session 2023 :

*(...) Le commentaire comparé ne doit pas consister en une description du premier puis du second extrait. L'objectif est de faire émerger sinon une question, du moins un angle d'écoute induit par la **confrontation** et l'écoute critique des deux extraits, qui permette une **mise en perspective des deux œuvres**. Pour cela, le candidat doit rapidement identifier et sélectionner les caractéristiques musicales saillantes sur lesquelles étayer la comparaison. Des exemples musicaux soigneusement choisis dans les deux extraits doivent pouvoir nourrir l'argumentation. Le candidat peut éventuellement faire appel s'il le souhaite à des exemples extérieurs au corpus pour donner un éclairage à sa démonstration.*

*A la différence des deux parties précédentes, le commentaire comparé est un exercice exigeant une rédaction rigoureuse. Le jury rappelle ici l'importance de la clarté nécessaire à une expression fluide. Par ailleurs, un lexique musical précis, adapté aux époques ou aux styles concernés, est l'indispensable vecteur de la culture musicale et générale et donc du commentaire comparé. D'autres éléments, notamment des schémas, tableaux ou exemples sur portée peuvent être insérés dans la mesure où ils éclairent le discours rédigé. Enfin, le jury appelle les candidats à se montrer vigilants sur la lisibilité de l'écriture manuscrite.*

*Si le commentaire comparé tel que pratiqué dans les enseignements musicaux au lycée constitue sans conteste la meilleure préparation à cette partie du concours, cet exercice permet également aux candidats de développer et consolider leurs compétences et diversifier des connaissances*

*qui seront précieuses en vue des trois autres parties. Nous ne pouvons que les encourager à s'entraîner à comparer des pièces d'une grande diversité stylistique afin d'élargir les champs de questionnement explorés.*

#### IV. Quatrième partie : essai à partir d'un document témoignant de la vie musicale contemporaine

Sous la forme d'un court essai, le candidat développe une réflexion personnelle à partir du document proposé. Dans son écrit, il fait notamment apparaître la relation qu'entretient le contenu de ce document avec les champs de questionnement des programmes d'enseignement musical du cycle terminal (enseignement optionnel, enseignements de spécialité arts-musique et de spécialités S2TMD). Il enrichit son propos d'exemples et de références opportunes issues de sa culture personnelle musicale, artistique et générale.

**Durée : 2 heures**

L'article de Sophie Bourdais proposé cette année devait permettre aux candidats de conduire une réflexion sur les défis et enjeux de la création musicale contemporaine.

Pour cela il convenait au départ de discuter le point de vue de l'auteure, dont le parti-pris appelait à être nuancé ou questionné. Cette étape essentielle, pourtant induite par les termes du sujet, a malheureusement été fréquemment négligée.

Il s'agissait ensuite de réfléchir à la place de la musique contemporaine dans la société d'aujourd'hui, en la comparant à d'autres époques, tout en s'appuyant sur ses propres connaissances et expériences musicales afin d'incarner le propos et d'éviter les généralisations abstraites.

Il était également attendu des candidats qu'ils sachent ordonner leurs arguments et nuancer leurs affirmations pour dépasser les stéréotypes.

Par ailleurs, le jury recommande aux candidats de veiller à définir les termes qu'ils emploient afin de garantir la clarté de leur discours : l'expression « musique contemporaine », par exemple, a pu recouvrir plusieurs acceptions au fil d'une même copie.

Le jury tient à saluer la réflexion fine et argumentée, adossée à de solides connaissances personnelles, qu'ils ont eu le plaisir de lire dans les meilleures productions. Le jury a particulièrement apprécié les copies qui s'appuyaient sur de réelles expériences d'auditeur, d'interprète ou de créateur. Certaines ont même envisagé la création comme un projet global intégrant la question des publics et de la médiation.

## Préconisations du jury

Cette année encore, les copies les plus réussies témoignent à la fois de brillantes qualités d'écoute, d'analyse et de synthèse, et d'une réflexion solidement appuyée sur une culture générale et artistique étendue et structurée. Le jury souligne l'importance de développer une écoute analytique et critique, enrichie par la connaissance du contexte artistique, esthétique ou historique, ainsi que par la confrontation aux multiples interprétations d'une œuvre.

L'épreuve valorise particulièrement la capacité des candidats à tisser des liens entre leur culture musicale et artistique et leur propre pratique, qu'elle soit d'auditeur, d'interprète ou de créateur, et encourage la curiosité pour des univers musicaux variés, qui permet d'élargir le champ de références et d'identifier plus aisément les caractéristiques des extraits entendus. Le jury note à ce titre qu'un certain nombre de copies témoignent de repères temporels et stylistiques trop imprécis, en particulier quant aux esthétiques du XX<sup>e</sup> siècle et aux traditions populaires.

La capacité à relier les œuvres à la problématique du sujet, notamment dans le commentaire comparé ou l'essai, constitue un atout important, tout comme la maîtrise de la langue, de l'orthographe et du vocabulaire approprié à chaque style ou époque.

La réussite à l'épreuve d'éducation musicale au Concours général des lycées repose donc sur une combinaison de connaissances et de compétences complémentaires, nourries par des situations variées. Elle suppose aussi une curiosité vive, permettant aux candidats d'explorer les champs musicaux les plus divers, et s'appuie notamment sur une pratique musicale exigeante qui enrichit leur formation intellectuelle et culturelle. C'est dans cette capacité d'ouverture et d'exploration que les candidats trouvent les ressources nécessaires pour élaborer une réflexion riche, nuancée et personnelle.